

Remplace la date 09-mars-2020

Date de révision 29-juil.-2024

Numéro de révision 4

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 12710  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 12710  
**Nom du produit** DOWSIL CE-8170 AF MICROEMULSION

### Autres moyens d'identification

**UFI** WA78-01UG-Q00R-0AKK

**Substance pure/mélange** Mélange

Contient DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED; ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED; ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED; ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Formulation ou reconditionnement : Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.  
Cosmétiques  
Soins personnels  
Parfums, produits parfumés  
Utilisation professionnelle  
Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

**Europe** 112

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)</b>	Catégorie 3 - (H331)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1 - (H318)
<b>Toxicité aquatique chronique</b>	Catégorie 3 - (H412)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED; ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED; ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED; ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**Informations supplémentaires**

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

**2.3. Autres dangers**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL)SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED 106842-44-8	>= 16.0 - <= 21.0 %	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED 84133-50-6	>= 1.0 - <= 6.0 %	Aucune donnée disponible	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
GLYCERINE 56-81-5	>= 1.0 - <= 4.0 %	01-211947198 7-18-XXXX	200-289-5	Non classé	-	-	-
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED 68439-50-9	>= 3.0 - <= 5.0 %	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED 78330-21-9	>= 1.0 - <= 3.0 %	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	>= 0.17 - <= 0.26 %	01-211951743 5-42-XXXX	208-762-8	Non classé	-	-	-
DECAMETHYL CYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>= 0.11 - <= 0.18 %	01-211951136 7-43-XXXX	208-764-9	Non classé	-	-	-
OCTAMETHYL CYCLOTETRA SILOXANE 556-67-2	>= 0.032 - <= 0.049 %	01-211952923 8-36-XXXX	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYL AMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYL SILOXY-TERMINATED 106842-44-8	> 8000	> 2000	0.204	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED 84133-50-6	> 3000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
GLYCERINE 56-81-5	27,200	56,750	> 2.75	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED 68439-50-9	> 500 - 2000	> 2000	> 1.6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED 78330-21-9	500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	> 24134	> 2000	= 8.67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	= 36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	540-97-6	X
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	541-02-6	X

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Mortel par inhalation.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.
Cutané(e)	Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Sécheresse et/ou craquelure.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Les brûlures oculaires chimiques peuvent nécessiter une irrigation prolongée. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Traiter les éventuelles brûlures comme des brûlures thermiques, après décontamination.
------------------------	--

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO <sub>2</sub> , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Acroléine.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Code d'action d'urgence (EAC)** 2X

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	---

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conservé le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conservé dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Conservé à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Explosibles. Gaz.
-----------------------------------	--

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 6.1C.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
GLYCERINE 56-81-5	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
GLYCERINE 56-81-5	-	-	56 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED 68439-50-9	-	2080 mg/kg bw/day [4] [6]	294 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	-	-	11 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1.22 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 6.1 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	-	-	97.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 24.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 73 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
GLYCERINE 56-81-5	229 mg/kg bw/day [4] [6]	-	33 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED 68439-50-9	25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	87 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 0.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 4.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 13 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
GLYCERINE 56-81-5	0.885 mg/L	8.85 mg/L	0.0885 mg/L	-	-
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED 68439-50-9	0.0745 mg/L	0.004 mg/L	0.0075 mg/L	0.0004 mg/L	-
DECAMETHYLCYCLOPE NTASILOXANE 541-02-6	>0.0012 mg/l	-	>0.00012 mg/l	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
GLYCERINE 56-81-5	3.3 mg/kg sediment dw	0.33 mg/kg sediment dw	1000 mg/L	0.141 mg/kg soil dw	-
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED 68439-50-9	66.67 mg/kg sediment dw	6.66 mg/kg sediment dw	10 g/L	1 mg/kg soil dw	-
DODECAMETHYLCYCLO HEXASILOXANE 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	-	-	66.7 mg/kg food
DECAMETHYLCYCLOPE NTASILOXANE 541-02-6	11 mg/kg sediment dw	1.1 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection	> 0.35 mm	> 120 minutes

	en caoutchouc butyle		
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes
Éviter le contact avec :	Polyvinyl alcohol (PVA)		

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire** Utiliser une protection respiratoire adaptée.  
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Translucide
Odeur	Léger/légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	100 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	5.7 - 7.8	
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	100 mPa s	
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.



<b>Inhalation</b>	Mortel par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Sécheresse et/ou craquelure.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH  
> 5000 mg/kg > 2000 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINO ISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED	> 8000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 0.204 mg/l ( Rat ) 4 h Aerosol
ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED	> 3000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
GLYCERINE	27,200 mg/kg ( Rat )	56750 mg/kg ( Guinea pig )	> 2.75 mg/l ( Rat ) 4 h
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED	> 500 - 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 1.6 mg/l ( Rat ) 4h
ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED	500 mg/kg	-	-
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	> 24134 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 8.67 mg/L ( Rat ) 4 h
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	> 4800 mg/kg ( Rat )	> 2400 mg/kg ( Rat )	= 36 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Sécheresse et/ou craquelure.

DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée Rougeur

ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée Rougeur Sécheresse et/ou

					craquelure Les effets peuvent mettre du temps à guérir.
--	--	--	--	--	---

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

## ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED (68439-50-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation Rougeur

## ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED (78330-21-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation Rougeur

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

## DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux Les effets peuvent mettre du temps à guérir.

## ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

## ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED (68439-50-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

## ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED (78330-21-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**      Aucune information disponible.

## DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED (68439-50-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED (78330-21-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats

	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
--	--------	-----------	-----------------------------------

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

## ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

## ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED (68439-50-9)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Espèce	Résultats
---------	--------	-----------

		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.
--	--	---

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

**Toxicité pour la reproduction**          Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE	Repr. 2

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

## STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

## DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

## ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASIOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après

					une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.
--	--	--	--	--	---

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

## DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

## ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Une exposition excessive à la glycérine peut entraîner une augmentation des taux de graisse dans

					le sang.
--	--	--	--	--	----------

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

**Danger par aspiration** Indéterminé(e)(s).

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

## DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Daphnia magna	CE50	11 mg/L	48 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 40 mg/L	48 heures	

## ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Pimephales promelas	CL50	3.5 - 4.9 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	3.1 mg/L	48 heures	

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	54000 mg/L	96 heures	
	Pimephales promelas	CL50	>=885 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 10000 mg/L	24 heures	
	Algues	CE50	> 2900 mg/L	72 heures	
	activated sludge	CE50	> 1000 mg/L	3 heures	

## ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED (68439-50-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Brachydanio rerio	CL50	> 1 - 10 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 1 - 10 mg/L	48 heures	
	Daphnia magna	NOEC	> 0.1 - 1 mg/L	21 jours	

## ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED (78330-21-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	5.6 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 1 - 10 mg/L	48 heures	
	Algues	CE50	> 1 - 10 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Lepomis macrochirus	NOEC	> 0.33 mg/L	30 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.77 mg/L	21 jours	

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.002 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0046 mg/L	21 jours	

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 2.9 mg/L	48 heures	

	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.012 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.012 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 mg/L	14 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.017 mg/L	45 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.014 mg/L	90 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.015 mg/L	21 jours	
	Eisenia fetida	NOEC	>= 76 mg/kg	200 heures	

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CE10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	
					Based on testing of comparable products: The estimated maximum aqueous concentration of Octamethyl Cyclotetrasiloxane (D4) from migration to water from the product as supplied is below the D4 established no-effect threshold (< 0.0079 mg/L) for aquatic organisms.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (106842-44-8)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
---------	--------------------	--------	-----------

OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO <sub>2</sub> (TG 301 B)	29 jours	Biodégradation 0.43 %	N'est pas facilement biodégradable
--	----------	-----------------------	------------------------------------

## ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

## GLYCERINE (56-81-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	20 jours	82 % Biodégradation	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	28 jours	63 % Biodégradation	Facilement biodégradable

## ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED (68439-50-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable

## ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED (78330-21-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 95 %	Facilement biodégradable

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO <sub>2</sub> (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 4.5%	N'est pas facilement biodégradable

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 0.14%	Devrait se biodégrader très lentement

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
ALCOHOLS C12-14 SECONDARY ETHOXYLATED	3.29
GLYCERINE	-1.76
ALCOHOLS, C11-14-ISO-, C13-RICH, ETHOXYLATED	6.3
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	8.87
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	5.2
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE	6.49

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
GLYCERINE	La substance n'est pas PBT/vPvB
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED	La substance n'est pas PBT/vPvB
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	Substance vPvB
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN2810

**Désignation officielle de transport de l'ONU** LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.S.A. (DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 6.1

**14.4 Groupe d'emballage** III

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** A3, A4, A137

**Code ERG** 6L

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN2810

**Désignation officielle de transport de l'ONU** LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.S.A. (DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE, TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED)

**14.4 Groupe d'emballage** III

- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales 223, 274
- N° d'urgence F-A, S-A
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2810
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.S.A. (DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1
- 14.4 Groupe d'emballage III
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales 274, 614
- Code de classification T1

**ADR**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2810
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.S.A. (DIMETHYL, METHYL(AMINOETHYLAMINOISOBUTYL) SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1
- 14.4 Groupe d'emballage III
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales 274, 614
- Code de classification T1
- Code de restriction en tunnel (E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4130.2 pour la protection de l'environnement

**Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

**Pays-Bas**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE	-	-	Fertility Category 2

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII: 3.**

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE - 541-02-6	70.	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

H2 - TOXICITÉ AIGUË

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux****TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECI**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 09-mars-2020

**Date de révision** 29-juil.-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**